

**DELIBERATION (2026-17)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Election du maire

L'an deux mille vingt six, le vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 14

Date de convocation : 16 mars 2026

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Marielle GOUTTTARD, Alain LAGRU, Marie DA COSTA, Romain LEHMANN, Laura CHAMBADE, Thierry CHALENDARD, Audrey VALLAT, Nicolas JOIGNEAUX, Andréa ZANON, Sébastien SIRIEIX, Hélène TARRIT-DESGENS, Fabien THIOLAS, Marie PAULET, Pierre DUPECHER.

Secrétaire de séance : M. Nicolas JOIGNEAUX.

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et de décompte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 14 suffrages exprimés pour Monsieur Pascal BRUHAT ;

Le conseil municipal, par :

- 14 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

ELIT la liste de Monsieur Pascal BRUHAT, maire de la commune de La Roche-Noire ;

INSTALLE Monsieur Pascal BRUHAT en qualité de maire de la commune de La Roche-Noire ;

AUTORISE Monsieur Pascal BRUHAT à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 23 mars 2026.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, 23 mars 2026.

Le Maire, Pascal BRUHAT.

Le secrétaire de Séance Nicolas JOIGNEAUX.